

Montoire-sur-le-Loir
Office Municipal des Sports et des Loisirs
Dossier de subvention 2022

Les dossiers de subvention sont à retourner avant le 12 janvier 2022 par mail :

dominique.durand@mairie-montoire.fr

→ Si vous souhaitez recevoir une subvention,

Merci de remplir OBLIGATOIREMENT les formulaires ci-joints :

- 1- Identification de votre association et signature du président.
- 2- Informations sur les licenciés de l'association, notamment les – 18ans pour les clubs sportifs
- 3- Compte de gestion : ce tableau est celui utilisé par tous les organismes publics lors de demande de subvention, vous pourrez donc le réutiliser si besoin.
- 4- Bilan comptable de l'association et détails des recettes
- 5- Activité - Projets – Titres
- 6- Aide à l'emploi

Autres pièces à fournir

7- Obligatoire : un RIB pour le versement de la subvention

Nous vous rappelons que conformément aux codes des collectivités "...toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention... ". Il est donc important de fournir les informations les plus précises possibles (par sa signature le Président certifie qu'elles sont conformes et engage sa responsabilité).

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Merci également de bien respecter le délai de rigueur :
12 janvier 2021**